

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 05/12/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : AUGMENTATION DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que la Région Sud va augmenter le tarif du repas enfant de la restauration scolaire livré par l'EREA de 4,20 € à 4,30 € à compter du 1^{er} janvier 2025.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif du ticket enfant de 4,20 € à 4,30 € à compter du 1^{er} janvier 2025 (prix facturé aux parents).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte l'augmentation du tarif du ticket enfant de restauration scolaire de 4,20 € à 4,30 € à compter du 1^{er} janvier 2025 ;**
- **Informe que le prix du repas adulte reste inchangé soit 7,80 € ;**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la fourniture des repas par l'EREA de Haute-Provence à BEVONS à compter du 1^{er} janvier 2025.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 12 décembre 2024,

Le Maire,

Marc HUSER

Le secrétaire

Patrick SCOTTI

